Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_11-DE

Mairie de Pont-Aven

Extrait du registre

des délibérations du Conseil Municipal

décision : D_2026_5_11

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Objet : Aménagement du restaurant scolaire - Entreprises retenues

L' an deux mille vingt six, le vendredi 05 juin à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Juin 2026

Présents : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

Pouvoirs :
Madame DIQUELOU GARSON Armelle a donné pouvoir à Madame ROBIN Renée
Monsieur THUARD Jean-Charles a donné pouvoir à Monsieur QUEVAL Benoît
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Monsieur EVEN Marc
Madame EVEN Martine a donné pouvoir à Monsieur DAUTEL Christian
Monsieur RIMBERT Ugo a donné pouvoir à Monsieur LE GAC Hervé

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Madame COUSIN Laurence, Madame EVEN Martine, Monsieur RIMBERT Ugo

Secrétaire de Séance : Madame Annick BLAYO

Marchés publics / Aménagement du territoire / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu le Budget principal de la commune de Pont-Aven ;
Vu la délibération D_2023_7_5 du Conseil municipal du 20 novembre 2023 portant sélection de maître d'œuvre d'aménagement du restaurant scolaire et de la cour ;
Vu la délibération D_2024_6_8 du Conseil municipal du 23 septembre 2024 relative à l'Avant-projet définitif de l'opération ;
Vu la délibération D_2025_3_19 du Conseil municipal du 07 avril 2025 portant résultat d'appel d'offres pour l'aménagement du restaurant scolaire et de la cour ;
Vu la délibération D_2025_4_3 du Conseil municipal du 26 mai 2025 portant résultat d'appel d'offres du lot n°1 pour l'aménagement du restaurant scolaire et de la cour ;
Vu l'examen en commission communale « Finances, moyens généraux » le 26 mai 2026 ;

Suite aux résultats d'appel d'offres relatifs à l'aménagement du restaurant scolaire (1ère tranche de restructuration du groupe scolaire et périscolaire de Nizon) et dans le cadre de la réalisation des travaux en cours sous maîtrise d'œuvre de l'architecte François VIOLI, M. Le Maire rapporte que deux entreprises ont fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour les lots n°08 et n°10, pour lesquels il propose de retenir les entreprises suivantes afin de poursuivre les travaux de second oeuvre :

Lot 08	Plafonds suspendus	SOPLAC EUPHONIE	35 882,00 € HT
Lot 10	Résine	SATRAS	21 400,00 € HT

Il précise que le montant total actualisé des travaux avec ces deux nouvelles entreprises retenues atteint près de 1 121 000,00 € HT, soit une augmentation de 0,54 %.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260629-D_2026_5_11-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
Approuve les entreprises précitées pour les lots n°08 et n°10 relatifs à l'aménagement du restaurant scolaire (1ère tranche de restructuration du groupe scolaire et périscolaire de Nizon),

Dit que les crédits sont inscrits au budget,

Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à solliciter toute aide financière et le versement de toute subvention en lien avec la présente opération,
Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire avec les entreprises retenues pour la réalisation de ces travaux et en application de la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Christian DAUTEL



Emis le 05/06/2026, transmis en sous-préfecture et
rendu exécutoire le 29/06/2026